

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

DELIBERATION N°CD2026- 02/1/10 DOSSIER N°7321	PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Delphine CHARTRAIN à Hélène PILAT
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Bertrand LABAR à Guy MARSALEIX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA
CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE :
ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
Considérant les articles 17.1 et 17.2 des statuts de la CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ en date du 11 décembre 2020 ;
VU le rapport CD2026-02/1/10 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,

DÉCIDE,

- d'approuver le versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, d'un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2026 en faveur du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, comme suit :

- En investissement : **51 250 €**, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2025 ; dépense imputée au chapitre 204, article 2041781, fonction 314 ;

- En fonctionnement : **295 000 €**, soit 50 % du montant de la contribution statutaire de 2025 ; dépense imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 314.

Il est précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laurence CHEVREUX), M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Elus Membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET